La Chambre a commencé la discussion du projet de loi sur le marché du vin

Paris, 14 décembre. — La Chambre a abordé, vendredi matin, la discussion du projet de loi tendant à réaliser l'assainissement du marché du vin. M. Edouard Barthe, président de la Commission des boissons, a la parole dans la discussion générale.

« Le projet, dit l'orateur, présente une grande urgence. Détaillants et hôteliers vendent souvent à des prix prohibitifs. L'exagération de certains prix au détail est un scandale. Le vin courant payé 50 centimes le litre est vendu dans de trop nombreux hôtels, 10, 15 et 20 fr. le litre. Il faut intervenir et agir vite.

M. Germain-Martin monte à la tribune après M. Barthe. « Il faut voter le projet dans l'intérêt de la masse agricole, qui servira de support à l'activité industrielle. Ce projet ne doit être ni une source de gains, ni une nouvelle charge budgétaire. Il faut prendre des mesures de salut et de sécurité.

M. Emmanuel Rey, rapporteur, expose avec force la nécessité de voter les conclusions de la Commission des boissons tendant à résorber par la distillation obligatoire les excédents de la récolte 1934.

M. de Chappedelaine, rapporteur pour avis de la Commission des finances, souligne que le projet modifié par la Commission des boissons aurait des répercussions financières fâcheuses.

La Commission des finances estime qu'il faut améliorer les produits récoltés, surveiller plus strictement le marché des vins, adapter la production à la consommation nationale. (Applaudissements).

M. Parès demande que les Algériens soient traités comme les autres Français. (Applaudissements).

La discussion générale est close.

Les contre-projets

M. Renaud Jean, communiste, soutient un contre-projet tendant à augmenter la consommation du vin par la diminution des prix et l'amélioration de la qualité.

M. Germain-Martin combat le contre-projet, qui est repoussé à mains levées.

M. Bayiet soutient le contre-projet socialiste qui tend à créer au ministère de l'Agriculture un Office national du vin, sous le contrôle du ministère des Finances.

M. Germain-Martin demande à la Chambre de repousser le contre-projet socialiste dont plusieurs articles sont contradictoires. Ce contre-projet est repoussé par 290 voix contre 200.

M. Jean Félix soutient un amendement qui tend à différencier le régime des récoltes excédentaires de la France et de l'Algérie.

M. Flandin repousse énergiquement cette différenciation. Tous les Français doivent être, dit-il, soumis à la même législation.

Séance levée à 11 h. 55.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. Henry Paté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à l'assainissement du marché du vin.

La Chambre aborde la discussion de l'article 1er.

Le Président. — La Chambre est saisie de quatorze amendements. (Exclamat.).

Quelques-uns de ces amendements sont adoptés et la plupart rejetés.

La séance est levée à 19 h.

Elle est reprise à 21 h. 30.

On continue la discussion des amendements à l'article 1 et 2 et la suite est renvoyée à la séance qui aura lieu samedi à 9 h. La séance est levée à 23 h. 55.

La Monnaie frappe deux médailles en l'honneur de Raym. Poincaré et de Louis Barthou

La Monnaie frappe actuellement deux nouvelles médailles.

La première présente à la face, vu de profil à gauche, le portrait de Raymond Poincaré, et au revers, en capitales, « M. Raymond Poincaré, président de la République française pendant la guerre, a bien mérité de la Patrie », décision qui figure dans la loi du 18 février 1920.

La seconde représente le buste de Louis Barthou en uniforme d'académicien, vu de profil à droite.

Mort de l'archevêque de Madras

Bombay, 14 décembre. — Le docteur Eugène Mederlet, archevêque de Madras, est mort hier soir d'une crise cardiaque. Mgr Mederlet, qui était d'origine française, fut le chef de la mission salésienne de l'Inde pendant 30 ans. Prélat distingué et d'une haute culture, il était vénéré des fidèles de l'Inde.

Les vœux émis au Congrès des Maires

Paris, 14 décembre. — La séance du Congrès de l'Association des maires de France a été présidée à l'Hôtel de Ville, par M. Billières, maire de Toulouse.

Les congressistes ont adopté les vœux suivants présentés par la première Commission:

1° Le Congrès demande que, dans les communes où il n'y a pas d'octroi, la taxe de casernement soit supprimée;

2° Que le produit de la patente supplémentaire soit attribué aux communes sur le territoire desquelles sont exécutés des travaux;

3° Que les produits de la taxe d'apprentissage soient affectés aux communes où travaillent les apprentis et non dans la commune où se trouve le siège social de l'entreprise;

4° L'exonération de l'impôt foncier pour les locaux d'habitation nouvellement construits.

Les congressistes ont ensuite discuté la question de l'organisation sanitaire de la France. Sur le rapport du docteur Jaubert, maire d'Hyères (Var), le Congrès a émis le vœu que l'organisation sanitaire de la France soit codifiée et poursuivie de la façon suivante:

1° Obligation pour chaque département d'établir un projet d'organisation sanitaire avec le concours des maires et des groupements locaux;

2° Examen de ces différents projets par le ministre de la Santé publique, seul qualifié pour mettre au point un plan d'outillage sanitaire national;

3° Etablissement d'un plan d'ensemble d'organisation hospitalière nationale dans laquelle les organisations hospitalières à créer, à développer ou à aménager dans chaque département, figureront par ordre d'urgence, avec la répartition des crédits qui en découlent, étant entendu que l'organisation de la prévention et des soins à domicile ou à l'hôpital et que la construction d'établissements de prévention et de soins seront placées sous le contrôle du ministre de la Santé publique.

Un amendement sur l'adduction des eaux dans les petites communes, présenté par M. Braitane, maire d'Herpy-l'Arlésienne (Ardennes), appuyé par un grand nombre de ses collègues, demandant que le Congrès insiste auprès du Parlement pour ne pas ratifier le décret-loi du 30 juin 1934, fixant à cinquante pour cent la subvention à accorder aux communes pour l'adduction des eaux, a été adopté.

Une réunion au Sénat du Comité d'entente franco-belge

Paris, 14 décembre. — Le Comité d'entente franco-belge s'est réuni vendredi, au Sénat, sous la présidence de M. Le Troquer, sénateur, président du Comité. A la table d'honneur, avaient pris place: MM. Magnette, ministre d'Etat de Belgique; Dignefle, président du Sénat; Wilmotte et Aulneau, secrétaires du comité.

Parmi les nombreuses personnalités et les parlementaires présents, se trouvaient MM. Roussel et Naudin, sénateurs, etc. Le comité a adopté le vœu suivant:

« Le Comité se faisant l'écho de l'émotion provoquée en Belgique et dans certaines régions françaises, par l'annonce des mesures prises ou projetées par le gouvernement français à l'égard des travailleurs étrangers, émet le vœu qu'il soit tenu un compte particulier de la situation faite aux travailleurs belges, et charge son bureau de transmettre ce vœu au ministre du Travail. »

La remise de l'insigne d'un ordre japonais au Président de la République

Paris, 14 décembre. — Le Président de la République a reçu vendredi après-midi, en audience, l'ambassadeur du Japon, M. Naotate Sato qui, au nom de l'empereur Hirohito, lui a remis les insignes de l'ordre suprême du Chrysanthème avec une lettre autographe.

M. Albert Lebrun a aussitôt fait parvenir ses remerciements à l'empereur du Japon.

LES PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 14 décembre. — Le ministre de l'Education nationale fait connaître, qu'en raison du travail de préparation de la promotion de janvier des palmes académiques, il ne pourra être fait état des candidatures qui parviendraient au ministère de l'Education nationale après le 20 décembre.

D'autre part, il ne sera plus décerné, à partir de la même date, de distinctions universitaires au cours de cérémonies officielles.

L'attribution à titre exceptionnel de ces distinctions ne pourra être reprise qu'à l'occasion de cérémonies postérieures à la publication au « Journal Officiel » de la promotion normale de janvier 1935.

— Le « Daily Herald » croit savoir que l'Abyssinie aurait l'intention de soumettre à la Société des Nations l'incident de frontière du Ualuan, au cas où l'Italie refuserait de soumettre ce différend à un arbitrage.

POURQUOI LES AMPUTÉS DE GUERRE MANIFESTERONT DIMANCHE A PARIS

M. Robert Allégre, président du groupement des Amputés de guerre du Nord et du Pas-de-Calais, nous prie d'insérer ce qui suit :

Le public a appris jeudi, par les journaux, les grandes lignes du statut des grands invalides qu'a établi M. Flandin et que les représentants des fédérations intéressées ont déclaré inacceptable, dans sa forme actuelle.

Comme certains chiffres ont été publiés, il importe de bien préciser la situation pour qu'aucune équivoque ne subsiste sur l'attitude qu'ont prise les intéressés.

M. Doumergue, le 5 juillet 1934, avait pris à la tribune de la Chambre un double engagement : d'abord que le Gouvernement mettrait sur pied, avant la rentrée du Parlement, un statut des grands invalides, ensuite que ce statut serait applicable à dater du 1er juillet 1934.

A la chute du Cabinet Doumergue, les amputés et les grands invalides de guerre ont décidé de laisser à son successeur le temps nécessaire pour présenter le statut, qui d'ailleurs avait été élaboré pendant les vacances par une Commission composée des représentants des Ministères des Pensions et des Finances, de la Faculté de Médecine de Paris et des amputés et invalides.

Le Gouvernement n'a pas mis à profit ce délai, et le budget des pensions a été voté sans aucune mesure nouvelle.

A la suite de manifestations énergiques des amputés de guerre, à Paris, M. Flandin a, à la hâte, élaboré un projet. C'est celui qui a été soumis avant-hier aux intéressés.

Les sommes prévues constituent, nous le reconnaissons volontiers, une amélioration de la pension des amputés. Elles sont inférieures à celles qui avaient été fixées par la Commission dont nous avons parlé plus haut. Que M. Flandin présente au vote du Parlement des sommes différentes de celles de la Commission consultative, c'est son droit de chef de Gouvernement. Nous ne le lui contestons pas, nous regrettons seulement sa parcimonie pour l'utilisation de fonds rendus disponibles par la disparition des pensionnés. D'ailleurs le Parlement se prononcera en dernier ressort. Sur cette question de chiffres, M. Flandin n'était lié par aucun engagement.

Il n'en est pas de même pour la date d'application de la loi. Là, l'engagement est formel. Il a été pris en présence de toute la Chambre des députés. Il figure au *Journal Officiel*. M. Flandin n'a pas le droit de s'y soustraire.

De cet engagement, M. Flandin ne tient nul compte. Non seulement il ne fixe pas au 1er juillet 1934 la date d'application de la loi, mais il ajourne le paiement des sommes qu'il promet : un tiers en 1935, deux tiers en 1936.

Or, les amputés de guerre savent par expérience ce que valent les promesses de ce genre. En 1931, Parlement et Gouvernement leur avaient promis, pour les années suivantes, une amélioration qu'ils attendent encore.

La question est donc très nettement posée. Les amputés de guerre ne sont pas intransigeants sur les chiffres qu'ils avaient d'abord espéré obtenir. Mais il est un point sur lequel ils ne peuvent pas céder : c'est celui de la date d'application. Ils ne veulent plus attendre parce qu'ils n'ont plus confiance.

Ils demandent le paiement total immédiat, parce que sur ce point précis, il y a un engagement formel du gouvernement précédent. C'est une question d'honnêteté.

En un temps où tout le monde, et le gouvernement le premier, réclame avec raison le respect des contrats, il serait tout de même paradoxal que ce soit le gouvernement qui donne l'exemple de rentrer sa signature.

C'est pour protester contre un pareille attitude que les amputés de guerre se réuniront demain dimanche, à Paris, à la salle Wagram, en un immense meeting qui groupera plusieurs milliers de grandes victimes de la guerre.

En 1918, les Allemands auraient enfoui deux millions de pièces d'or dans des jardins, à Wépion, près de Namur

Namur, 14 décembre. — Mardi matin, les concierges d'une villa à Wepion, découvraient un trou creusé dans le jardin. Le propriétaire, qui était en voyage, fut alerté et, rentré chez lui, il avertit la gendarmerie et le Parquet. Une femme originaire de Bavière, ancienne dactylographe d'officiers allemands, qui avaient été logés pendant la guerre à Wepion, a reconnu que, accompagnée de deux Suisses, un architecte et un hôtelier, elle avait fait creuser le sol où, dit-elle, comme aussi dans le jardin d'une autre villa, plusieurs caisses en fer sont enfouies. Ces caisses contiendraient chacune un million en pièces d'or et auraient été enfouies lors de la retraite allemande, en 1918.

Vendredi matin, le receveur des domaines a fait entreprendre des fouilles sérieuses. Rien n'a encore été découvert.

Le commandant Jean Frogé est condamné à huit jours de prison avec sursis

Belfort, 14 décembre. — Vendredi a comparu devant le Tribunal correctionnel de Belfort, présidé par M. Dieudonné, le commandant Jean Frogé, frère de l'intendant récemment condamné. Le commandant Jean Frogé était accusé d'avoir cravaché publiquement l'intendant Deranque.

Après réquisitoire du procureur Verdun et plaidoirie de Me J.-C. Legrand, le commandant Jean Frogé a été condamné à huit jours d'emprisonnement avec sursis.

Toni Mancini a été reconnu non coupable par le jury de Lewes

Londres (Surrey), 14 décembre. — Après un procès de cinq jours, le jury de Lewes a rendu son verdict : Toni Mancini, connu sous le nom de Jack Notyre, n'a pas été reconnu coupable.

Malgré des charges accumulées contre lui par cinquante témoins, malgré le réquisitoire de Me Cassels, le jury n'a pas considéré les preuves apportées par l'accusation comme assez convaincantes, pour reconnaître la culpabilité.

Le jury s'est trouvé en présence d'un dilemme dont on lui a seulement éclairci les données. Les délibérations durent 2 h. 35. Les charges sont lourdes, mais elles n'écartent pas la possibilité même faible de la non culpabilité.

Vers 16 h., le jury rentre dans la salle d'audience. Le président de la Cour gagne son fauteuil. On annonce le verdict : Non coupable. Mancini, prostré, presque hébété, ne semble pas comprendre. Le juge lui dit : Vous êtes libre. Cette fois, Mancini comprend et presque chancelant, quitte le box des accusés pour se diriger vers son père qui avait attendu le verdict avec une angoisse presque égale.

Un don de S.S. Pie XI aux rapatriés hongrois de Yougoslavie

Cité du Vatican, 14 décembre. — Le Souverain Pontife a fait parvenir une importante somme d'argent pour les familles hongroises qui ont été rapatriées de Yougoslavie.

A propos des faits reprochés à l'Assistance publique du Nord

Nous avons signalé, à plusieurs reprises, les faits reprochés à l'Inspection départementale de l'Assistance publique, faits sur lesquels enquête M. Plytas, inspecteur général, venu de Paris tout exprès.

Dernièrement encore, nous avons publié la lettre adressée par M. le chevalier de Vrière, ancien sénateur de Belgique, au sujet des enfants Patteouw.

Un fait nouveau a été porté à notre connaissance.

Par jugement de la Chambre du Conseil du Tribunal-civil de Lille, en date du 27 avril 1929, deux enfants, Jacques Sonneville, né à Lille en 1923, et sa sœur Odette, née à Lille en 1925, étaient confiés à la Société de patronage des enfants moralement abandonnés, 55, rue Léonard-Danel à Lille. Jacques Sonneville fut placé à l'orphelinat des Sœurs de la Charité, à Loos, où il se trouve à l'heure actuelle.

Odette Sonneville, confiée aux soins de l'orphelinat des Filles de la Charité, à Lille, fut envoyée, en janvier 1930, au sanatorium de Zuydcoote. Le 26 octobre 1931, le directeur de cet établissement reçut, de M. l'inspecteur départemental de l'Assistance publique, un arrêté d'immatriculation qui inscrivait la petite Odette à l'Assistance publique. L'enfant fut donc remise à ce service.

Un peu plus tard, la Société de patronage des enfants moralement abandonnés demanda des nouvelles de sa pupille au directeur du sanatorium de Zuydcoote. La Société apprit ainsi l'immatriculation de l'enfant sur les registres de l'Assistance publique.

Elle réclama l'enfant, mais M. Lespinasse resta sourd à ses appels, ainsi qu'à ceux de M. le Procureur de la République, qui lui demanda des explications.

La Société de patronage, à qui on ne veut pas rendre l'enfant qui lui a été confiée, a l'intention de déposer une plainte si elle n'obtient pas satisfaction.

La mise en défense de la frontière du Nord

M. le sénateur Paul Bersez vient de recevoir de M. le général Maurin, ministre de la Guerre, la lettre suivante:

Monsieur le Sénateur,

Par lettre en date du 21 novembre 1934, vous avez bien voulu me transmettre le texte d'un vœu adopté par l'Union des Combattants de la grande guerre de l'arrondissement de Cambrai.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la défense de la frontière du Nord retient actuellement toute mon attention.

Elle a fait l'objet d'études très complètes et le vote par le Parlement de nouveaux crédits destinés à poursuivre l'organisation défensive des frontières va permettre de réaliser la première tranche des travaux de fortification permanente dans la région de Valenciennes et de Maubeuge. Des ordres sont d'ores et déjà donnés à ce sujet aux organes locaux d'exécution.

LE MÉRITE AGRICOLE

Le ministère de l'Agriculture fait connaître que les registres d'inscription des candidatures à la décoration du Mérite agricole, en vue de la promotion de janvier 1935, seront clos définitivement le 20 décembre 1934.

Un audacieux cambrioleur est arrêté à Arras

A la suite d'une douzaine de cambriolages commis dernièrement dans la région de Montreuil, Saint-Pol et Bapaume, la gendarmerie est parvenue, après maintes recherches, à arrêter jeudi soir un nommé Blaud, qui logeait dans un café d'Arras.

Vendredi matin, l'individu a été interrogé. Ses déclarations douteuses au sujet de ces cambriolages feront l'objet incessamment d'une enquête approfondie. Il comparaîtra aussi devant le Tribunal de Saint-Pol, qui le réclame pour différents méfaits.

Un cantonnier est arrêté pour tentative de meurtre à Marquise

Dernièrement, M. Mathon, 54 ans, de Rinxent, était attaqué par un individu qu'il ne put reconnaître et qui tira sur lui plusieurs coups de fusil qui l'atteignirent aux jambes et à la tête. M. Mathon, assez sérieusement blessé, fut conduit dans une clinique de Boulogne et la gendarmerie ouvrit une enquête.

Celle-ci a abouti à l'arrestation du cantonnier Garbe, de Marquise, sur qui pèsent de graves soupçons et qui, malgré ses dénégations, a été déféré au Parquet.

Une délégation du Comité de la propriété bâtie est reçue par M. Pernot

Paris, 14 décembre. — M. Pernot, garde des Sceaux, a reçu une délégation du Comité de défense de la propriété bâtie, qui est venue l'entretenir de la situation des propriétaires d'immeubles donnés en location à des chômeurs.

La délégation a souligné les difficultés qu'éprouvent les propriétaires à s'acquitter de leurs charges et de leurs impôts.

Diverses mesures ont été envisagées pour sauvegarder les divers intérêts en cause.

Mort du contrôleur général Lannes

Paris, 14 décembre. — Nous apprenons la mort de M. Auguste Lannes, contrôleur général honoraire des services des recherches de la Sûreté générale, décédé lors d'un séjour à Paris, chez son gendre, le docteur Portat.

M. Lannes, depuis sa retraite, habitait Vendôme. Il était le beau-frère de M. Raymond Poincaré.

Une femme ayant offert un gâteau empoisonné à son mari qui était à l'hôpital neuf personnes sont intoxiquées

Montpellier, 14 décembre. — Un nommé Martinez, d'origine espagnole, propriétaire d'un salon de coiffure à Béziers, en instance de divorce avec sa femme, venait d'être admis à l'hôpital, et sa femme voulant sans doute se débarrasser promptement de lui, lui avait fait apporter, par son ami, un gâteau saupoudré d'arsenic.

Martinez invita huit malades de la même salle à partager le gâteau. Tous furent pris de vomissements violents.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 76.06; sur Bruxelles, 211.60; Esc. hors banque, 0 9/16, 0 5/8; Prêt à court terme, 0 1/4, 0 1/2.

New-York : Sur Paris, 6.60 1/4; sur Londres, Câb. transf., 4.94 9/4; sur Bruxelles, 28.37.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 2.045; A terme : Sur décembre, 190; janvier, 174; mars, 179; mai, 188; juillet, 186; septembre, 190; décembre, 192. — Ventes, 5.000 tonnes.

— A Perpignan est décédé, à l'hôpital, le jeune André Lopez, 9 ans, qui avait été grièvement brûlé lors de l'incendie du cinéma de Perpignan. Le bilan de l'accident qui est actuellement de vingt décès.

Dernière Heure

Les socialistes et la défense nationale

Paris, 14 décembre. — Le groupe socialiste s'est trouvé profondément divisé vendredi après-midi, à l'occasion de l'examen du projet de loi autorisant 300 millions de dépenses pour les besoins exceptionnels du ministère de la Guerre, en vue d'améliorer la fabrication du matériel.

C'est ainsi que M. G. Weill, député du Bas-Rhin, s'est déclaré partisan du vote du projet estimant qu'il convient de mettre la défense nationale au-dessus de toutes les considérations de parti.

M. Frossard a soutenu une thèse voisine de celle-là. Il s'est déclaré fidèle à la doctrine de Jaurès qui consistait selon lui, à faire le maximum pour la défense nationale.

M. Léon Blum a combattu les arguments des précédents orateurs.

Le groupe a nommé une commission comprenant des représentants des deux tendances: d'une part, MM. Frossard, G. Weill et Evrard; d'autre part, MM. Léon Blum, Lebas et Hussel, qui est chargée d'étudier le problème du matériel et de présenter, s'il y a lieu, un contre-projet en séance publique.

M. Chamvoux, député de Toul, meurt asphyxié par le gaz, dans une chambre d'hôtel, à Paris

Paris, 14 décembre. — M. Jules Chamvoux, député de Toul, inscrit au groupe de la gauche radicale, était descendu vers le 15 novembre, dans un hôtel du boulevard Magenta, au numéro 23. Il occupait une chambre au troisième étage.

Jeudi soir, il regagnait cette chambre vers 21 h. et il ne sortit pas le matin.

Le gérant de l'hôtel, inquiet, accompagné d'un garçon, monta et frappa à la porte.

N'obtenant aucune réponse, il donna au garçon l'ordre de passer par une fenêtre, en longeant la corniche et d'essayer d'entrer dans la chambre. Le garçon y parvint et trouva M. Jules Chamvoux inanimé sur son lit.

Une forte odeur de gaz régnait dans la pièce. Le gérant de l'hôtel téléphona aussitôt à un médecin et au commissaire de police.

M. Lang, commissaire du quartier de la Porte Saint-Martin, se rendit aussitôt à l'hôtel.

Des premiers résultats de son enquête, il résulterait que le député de Meurthe-et-Moselle aurait été victime d'une fuite de gaz provenant du cabinet de toilette. En effet, le magistrat a trouvé sur la table de la chambre, le brouillon d'un discours que le député devait prononcer prochainement à la Chambre.

Des Allemands provoquent des incidents dans la Sarre à Vaudrevange

Sarrelouis, 14 décembre. — Vendredi après-midi, vers 16 h., cinquante Allemands du Reich sont arrivés en trois autocars à Vaudrevange, résidence de M. von Papen. Après être descendus devant le local nazi, ils se rendirent devant le siège de l'Association économique sarroise et se massèrent devant les vitrines. Quand les membres de l'A.E.S. qui se trouvaient par hasard dans l'immeuble sortirent dans la rue, ils furent accueillis aux cris de: « Fainéants! Têtes de Français!... Avez-vous déjà un logement en France pour l'année 1935?... » etc...

L'instituteur allemand Hans Cordura, s'est particulièrement distingué par son attitude menaçante et ses paroles injurieuses. Quoique la police fût alertée aussitôt, il a fallu une demi-heure pour qu'un seul policier fît son apparition et ne voulût d'abord même pas intervenir.

Ces manifestations durèrent presque jusque 18 h. et ne cessèrent qu'après l'arrestation de deux fauteurs de trouble.

Le naufrage d'un cargo anglais dans l'Atlantique

Deux sauveteurs belges sont noyés

New-York, 14 décembre. — Le cargo belge « Jane-Jabot » qui procédait au transbordement de l'équipage d'un cargo anglais l'« Usworth » en perdition au milieu de l'Atlantique démonté, a perdu deux hommes de son équipage, lorsque sa chaloupe chavira au cours d'une deuxième tentative de sauvetage. Le « Jane-Jabot » a sauvé cinq marins de l' « Usworth » dont l'équipage se compose de 21 hommes. « L'Ascania » de la Cunard Line, est également sur les lieux.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

Maurice Holtzer bat Augier aux points et devient champion de France poids plumes

Paris, 14 décembre. — Ce soir, à la Salle Wagram, Maurice Holtzer a battu le Niçois Augier aux points en 12 reprises. Par cette victoire Maurice Holtzer devient champion de France poids plumes.

Résultats des combats préliminaires: 4 reprises de 3': Guillemette bat Yemer aux points. — Six reprises de 3': Pancho Martinez bat Perrotain par abandon au 2me round. — Matton bat Warzecka aux points. — Thibault bat Daix aux points.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 14 décembre.

Importations, 4.795; Américain, hausse 1; Brésilien, hausse 1; Egyptien, baisse 1-8.

	New-Orléans		New-York	
Termes	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	12.79	12.82	12.75	12.80
Décembre	12.48	12.52	12.53	12.53
Janvier	12.48	12.53	12.45	12.34
Février	—.—	—.—	12.49	12.37
Mars	12.56	12.62	12.54	12.61
Avril	—.—	—.—	12.53	12.59
Mai	12.55	12.63	12.52	12.55
Juin	—.—	—.—	12.51	12.57
Juillet	12.54	12.61	12.51	12.56
Août	—.—	—.—	12.48	12.55
Septembre	—.—	—.—	12.55	12.46
Octobre	12.37	12.44	12.27	12.45
Novembre	—.—	—.—	—.—	—.—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 4.000; aux ports du Golfe, 18.000; aux ports du Pacifique, 12.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 24.000; France et Continent, 6.000; Japon et Chine, 13.000.

Revue du marché de New-York

New-York, 14 décembre. — Le Stock-Exchange a été hésitant et étroit, à la séance d'aujourd'hui, exception faite de quelques achats effectués sur des valeurs de premier plan. Des prises de bénéfices ont eu lieu sur quelques-unes des valeurs qui se sont particulièrement bien tenues ces temps derniers. La clôture, la cote a montré peu de modifications. 900.000 titres ont été échangés. L'ouverture a été irrégulière. Les valeurs « leader » ont été plus fermes. La tendance générale de ce matinée a été hésitante avec des fluctuations étroites. Les achats ont porté sur les mines, les chemins de fer et les aciers. Les industrielles et les services publics ont été irrégulières sans cesse; peu de changement dans l'après-midi. La clôture a été soutenue avec des écarts négligeables.

La Noël des enfants des chômeurs

Une réunion du Comité de patronage

Le Comité de patronage de la journée organisée au profit du Noël des enfants des chômeurs a tenu vendredi une réunion à la Préfecture. Il a approuvé les appels adressés par M. le Préfet à diverses personnalités et au public. Une autre réunion du comité aura lieu la semaine prochaine pour répartir les dons en argent entre les communes.

Les dons devront servir, avant tout, à donner aux enfants, des friandises, des jouets et des objets utiles. Les fonds ne pourront servir à la distribution de secours en nature qu'il appartient aux Bureaux de bienfaisance d'assurer avec leurs propres ressources.

Le Comité de patronage fait encore appe à toutes les municipalités pour que, partout, l'effort le plus important soit fait dimanche prochain.

Une note de S.Em. le cardinal Liénart

Sur l'initiative du Gouvernement aura lieu le dimanche 16 décembre, dans toute la France, une journée en faveur des enfants des chômeurs. Des collectes doivent être faites pour recueillir les fonds nécessaires à l'organisation d'un Arbre de Noël qui apportera un peu de joie dans des milliers de foyers atteints par l'infortune.

Désireux d'accorder, dans toute la mesure du possible, notre appui à une œuvre aussi bienfaisante, nous prions instamment nos diocésains de faire le meilleur accueil aux personnes qui leur tendront la main; nous les convions à se montrer généreux en remettant leurs offrandes qui seront distribuées à tous les enfants malheureux sans distinction.

Nous prions MM. les Curés de bien vouloir lire en chaire cette note, de manière à ce qu'elle parvienne à la connaissance de tous les fidèles.

+ Achille Cardinal Liénart,
Evêque de Lille.

Une affaire Stavisky devant la Cour d'Amiens

La Cour d'Amiens a rendu hier vendredi, son arrêt dans une affaire Stavisky dont elle avait à connaître sur renvoi de cassation. Il s'agit de la Compagnie Foncière de Travaux publics.

Le 20 février dernier, la Cour de Paris avait condamné à diverses amendes les administrateurs de cette compagnie: MM. Hudelo, Monod, Bardi de Fourtou et autres, mais les parties civiles réclamant des dommages-intérêts, avaient été déboutées. L'une d'elles, représentée par M. Mérie, constituteur de cent quinze actions et réclamant 115.000 francs, s'est pourvue en cassation et le procès a repris devant la Cour d'Amiens pour la seule question des réparations civiles.

Le ministère public a admis la légitimité de la prétention de M. Mérie, trompé par des notices fallacieuses de la Compagnie Foncière. Par contre, il a repoussé comme tardive la même demande formulée pour la première fois, devant la Cour d'Amiens, par M. Bernard d'Auxerre, qui réclame 10.000 francs.

Me Delais a plaidé pour M. Mérie. Les administrateurs de la Compagnie ont été défendus par Mes Lehmann et Laskine.

La Cour, dans son arrêt, reçoit la demande de M. Mérie et condamne les administrateurs de la Compagnie Foncière de Travaux publics, solidairement, à lui verser 100.000 francs. M. Bernard a été débouté.

LOTERIE DES REGIONS LIBEREES
BILLET: 100 Francs
PLUS DE 60% DE LOTS
EN VENTE DANS LES BANQUES ET LES DÉBITS DE TABAC
3e tirage le 28 DÉCEMBRE
BUREAU DE RENSEIGNEMENTS, 17, RUE DE MIROMESNIL à PARIS

Roubaix

Aujourd'hui, samedi 15 décembre :

Aujourd'hui: saint Maxmin; demain sainte Adelaïde.

Soleil: Lever, 7 h. 39; coucher, 15 h. 53. Lune: Premier quartier le 13; pleine le 20.

Prévisions météorologiques pour la journée du 15 décembre (Région Nord): Mauvais temps, ciel couvert avec pluie revenant très nuageux et se couvrant par intervalle avec averses ou pluie; température diurne en hausse; minimum de température en hausse sur la veille.

Caisse d'Epargne: 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 92, rue des Longues-Haies: à 14 h., consultation pour adultes.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 41, rue de Cassel: à 14 h., consultation pour adultes.

Bains Municipaux: Piscine et Baignoires: de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 20 h.

Matinée artistique du Cercle polygotte: à 15 h., 7, Grande-Rue.

Fête de la Croix Rouge: à 20 h. 30, 7, Grande-Rue.

Le Préfet du Nord inaugurera dans un mois un abri-modèle destiné au service de la défense passive

Il est fort probable que la première visite officielle de M. Guillon, préfet du Nord, à Roubaix, aura lieu le 24 janvier. En effet, l'Administration du département du Nord a promis à M. Louis Watine, président de la section locale de la Croix-Rouge, de venir inaugurer ce jour-là, l'abri-modèle qu'a installé le service de la Défense passive.

M. Louis Watine, dont on connaît l'étonnante activité, a bien voulu nous dire comment avait été conçu cet abri-modèle qui doit servir avant tout aux cours pratiques des « secouristes » et des « assistantes du devoir national », groupement qu'il préside :

« Cet abri sera installé, nous a dit M. Watine, dans les caves des établissements Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes. Les syndicats médicaux, les autorités militaires et des architectes ont été consultés à cet effet.

« Nous avons choisi cet endroit parce qu'il offre trois sorties, sur les rues Cuvelle, Richard-Lenoir et Fosse-aux-Chênes. De plus, quatre étages forment au-dessus des caves un « matelas » particulièrement efficace.

« On pourra accéder à la cave-abri au moyen de « sas » genre d'isoloirs qui interrompent la communication avec un milieu dangereux.

« Telle qu'elle est, cette cave qui peut contenir 250 personnes, pourrait éventuellement servir d'abri et de poste de secours pour les habitants des environs.

« Dans cette cave même, nous avons fait aménager des vestiaires compartimentés en toiles huilées, des salles de douches, un étayage spécial pour protéger contre les projectiles.

« Notre but est non seulement de faire travailler « sur le terrain » nos brancardiers-secouristes et nos assistantes, mais encore de montrer la voie pour que se multiplient des abris de ce genre dans les différents établissements industriels de la ville. Car mieux vaut une multitude d'abris de 250 personnes qu'un nombre restreint d'abris pour mille personnes ou davantage.

« Enfin, pour l'évacuation des gaz, un système de ventilation mû par moteur — qui pourra aussi produire la lumière — dirigera les vapeurs nocives vers une cheminée de trente mètres de hauteur.

« Nos ambitions sont modestes, car nous n'avons pu construire de véritable abri-type en pyramide, semblable à ceux qui doivent être créés officiellement, car ce modèle coûte 600.000 francs.

« Néanmoins, nous sommes satisfaits d'avoir fait un effort qui, nous l'espérons, sera utile pour l'entraînement des contingents destinés à la défense passive des populations civiles ».

Nous ne pouvons que féliciter M. Louis Watine de son heureuse initiative et de la répercussion qu'elle entraînera dans l'éducation des civils qui doivent, en cas de besoin, se porter au secours d'autres civils.

Salle Flipo. Tr. bon café, 500 gr.: 7.50. 603

Va-t-on embellir la gare ?

On sait que vu la fréquence des réclamations, on rendit plus coquette, il y a deux ans, les abords de la gare.

Or, depuis quelque temps, de nouvelles réclamations sont parvenues un peu de divers côtés aux organismes intéressés.

En effet, la façade de la gare qui est installée une vaste verrière, sous l'angle, paraît laisser une trop grande prise au vent quand il souffle et l'état des châssis pourrait entraîner un jour ou l'autre la chute de plusieurs pièces.

Par ailleurs, la marquise sur les quais, mérite plus d'une réparation, car elle est loin d'être imperméable et plus d'une fuite ne garantit plus les voyageurs contre la pluie.

De plus, beaucoup estiment que l'on pourrait encore intensifier l'éclairage de la salle des Pas-perdus.

Toutes ces doléances sont parvenues à la direction de la Compagnie du Nord, qui a fait savoir tout récemment qu'elle allait prendre toutes mesures utiles pour satisfaire aux désirs exprimés.

Il n'y a plus qu'à attendre l'exécution du projet qui permettra d'embellir la gare à qui un soupçon de rajeunissement ne ferait pas mal.

Linge de table. L. Cuvelle, 73, r. Nain. 644

LA GRANDE-RUE EST INONDÉE DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Nous avons longuement exposé, en son temps, le programme d'électrification des rues de notre ville, programme dont les premières applications sont connues et ont reçu l'approbation générale. Citons en tout dernier lieu la suppression de l'éclairage au gaz dans la rue de Lannoy jusqu'à la place Sainte-Elisabeth et, enfin, depuis hier, la transformation des réverbères par de hauts candélabres dans la Grande-Rue.

La pose de ces candélabres électriques, au nombre d'une trentaine, de la place de la Liberté au Pont du Galon d'Eau, a été terminée dans la journée de vendredi.

Ils ont été mis en service vendredi dans la soirée et ont sorti enfin de son trou d'ombre cette partie de la Grande-Rue qui aboutit au canal.

AVEZ-VOUS VU ?
108, rue du Collège, Roubaix (Tél. 269.60): une peau de chamois, une éponge nettoyage, une chamoiseine et une éponge Venise. Le tout: 10 francs. 29647d

LE GÉNÉRAL NIESSEL PARLERA DU « DANGER AÉRIEN » DIMANCHE SOIR, A LILLE

Nous rappelons que M. le général Niessel, ancien inspecteur général de l'aéronautique, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre, viendra donner, Salle Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, le dimanche 16 décembre, à 21 h., une grande conférence sur « Le danger aérien » et la protection de la population civile.

On peut trouver des entrées à la Maison Coupleux, 24, rue Esquermoise.

LES FUMEURS DE PIPE jalousaient parfois les fumeurs de cigares et de cigarettes, que la Régie française semblait seule favoriser par la création constante de nouvelles variétés de cigares et de cigarettes.

La mise en vente récente du scaferlati SAINT-CLAUDE, mélange de tabacs extra pour la pipe, vient de leur prouver la vanité de leurs craintes. Le paquet rouge, brun et or de 50 grammes de scaferlati SAINT-CLAUDE à 8 francs répond aux désidérata des fumeurs de pipe les plus raffinés. 22655